



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à 20 heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq mars deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mme GASQ-BARES Geneviève, Maire.

PRESENTS : GASQ-BARES Geneviève, DOS SANTOS Carlos, JOURDE Philippe, CARRIE Alain, GIRBAL Gilles, ALAZARD Emilie, MINISCLOU Jean-Paul, VAYSSADE Daniel, MORIN David, GOMEZ Patrick

REPRESENTES :

EXCUSES : MOULIN Nathalie

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAZARD Emilie

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2026
- 2 - Approbation du rapport de la CLECT
- 3 - Forêt : changement de destination
- 4 - Autorisation virement de crédits
- 5 - Compte Financier Unique 2025 et affectation des résultats pour 2026
- 6 - Budget primitif des budgets commune, photovoltaïque et biens de section
- 7 - Subventions 2026
- 8 - Questions diverses

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

Madame le Maire soumet à approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2026.
Procès-verbal approuvé par les membres du Conseil Municipal.

2. Approbation du rapport de la CLECT

Madame le Maire rappelle que le Conseil Communautaire dans sa séance du 21 octobre 2025 a validé la révision des statuts de la Communauté de Communes (article 5) pour inclure dans les compétences supplémentaires de l'EPCI la gestion, entretien, exploitation, promotion et développement de la station de ski de Laguiole.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'évaluer les charges à considérer dans l'exercice de la nouvelle compétence exercée jusqu'au 12/12/2025 par la commune de Laguiole dans le cadre de l'adhésion au Syndicat Mixte des Stations de ski de l'Aubrac Aveyronnais (SMSSAA). Le rapport souligne que, en 2024, la contribution de la commune de Laguiole au fonctionnement du syndicat s'est élevée à 170 000 €.

Madame le maire soumet donc au vote le rapport fixant à 170 000 € annuels la contribution de la commune de Laguiole au processus de transfert de compétence qui lui substitue la CCACV en responsabilité de la station de ski.

Délibération adoptée à l'unanimité.



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2026

3. Forêt : changement de destination

Madame le maire, sur la proposition de monsieur Patrick Arnal de l'Office National des Forêts, propose que la parcelle 14u destinée initialement à la vente change de destination vers l'affouage bois sur pied. Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Autorisation virement de crédit

Madame le maire rappelle que l'instruction M 57 donne la possibilité à l'exécutif, sur l'autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Compte Financier Unique 2025 et affectation des résultats pour 2026

- Budget Commune

Madame le maire présente le Compte Financier Unique pour le budget principal de la commune pour l'année 2025 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
326 705.02€	439 995.26€
Résultat fonctionnement	
113 290.24€	
Investissement	
Dépenses	Recettes
295 801.21€	226 355.66€
Résultat investissement	
-69 445.55€	

Compte Financier Unique approuvé par le Conseil Municipal.



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2026

Madame le maire propose d'affecter les résultats pour 2026 comme suit, constatant que le Compte Financier Unique un excédent de fonctionnement de **113 290.24€** :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	314 302.29 €
Résultat de l'exercice	
Affectation à l'investissement	-23 958.99 €
Déficit	
Excédent	113 290.24 €
Résultat à affecter	403 633.54€
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement des déficits	98 654.61 €
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
- Affectation complémentaire en réserve au compte 1068	
- Affectation à l'excédent reporté	304 978.93€

Affectation du résultat approuvée par le Conseil Municipal.

- Budget photovoltaïque**

Madame le maire présente le Compte Financier Unique pour le budget photovoltaïque pour l'année 2025 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
4 191.11€	4 455.73€
Résultat fonctionnement	
264.62€	
Investissement	
Dépenses	Recettes
2 121.81€	2 111.62€
Résultat investissement	
-10.19€	

Compte Financier Unique approuvé par le Conseil Municipal.



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2026

Madame le maire propose d'affecter les résultats pour 2026 comme suit, constatant que le Compte Financier Unique un excédent de fonctionnement de **264.62€** :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté	35.39 €
Excédent antérieur reporté	
Résultat de l'exercice	
Déficit	
Excédent	264.62 €
Résultat à affecter	229.23 €
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement des déficits	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
- Affectation complémentaire en réserve au compte 1068	
- Affectation à l'excédent reporté	229.23 €

Affectation du résultat approuvée par le Conseil Municipal.

- **Budget biens sectionnaux**

Madame le maire présente le Compte Financier Unique pour le budget biens sectionnaux pour l'année 2025 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
21 418.23€	24 453.60€
Résultat fonctionnement	
3 035.37€	
Investissement	
Dépenses	Recettes
0€	0€
Résultat investissement	
0€	

Compte Financier Unique approuvé par le Conseil Municipal.



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2026

Madame le maire propose d'affecter les résultats pour 2026 comme suit, constatant que le Compte Financier Unique un excédent de fonctionnement de **16 694.03€** :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	13 658.66€
Résultat de l'exercice	
Déficit	
Excédent	3 035.37 €
Résultat à affecter	16 694.03 €
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement des déficits	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
- Affectation complémentaire en réserve au compte 1068	
- Affectation à l'excédent reporté	16 694.03 €

Affectation du résultat approuvée par le Conseil Municipal.

6. Budget primitif des budgets commune, photovoltaïque et biens sectionnaux

• Budget commune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions, articles pour le budget primitif 2026 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	669 040.38 €	669 040.38 €
Section d'investissement	711 332.47 €	711 332.47 €
TOTAL	1 380 362.85 €	1 380 362.85 €

Budget adopté à l'unanimité.

• Budget photovoltaïque

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions, articles pour le budget photovoltaïque 2026 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4729.23 €	4729.23 €
Section d'investissement	10 683.93 €	10 683.93 €
TOTAL	15 413.16 €	15413.16 €

Budget adopté à l'unanimité



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2026

- **Budget biens sectionnaux**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions, articles pour le budget primitif du budget biens sectionnaux 2026 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	39 994.03 €	39 994.03 €
Section d'investissement	9 090 €	9 090 €
TOTAL	49 084.03 €	49 084.03 €

Budget adopté à l'unanimité

7. Subventions 2026

- **Subventions aux associations**

Madame le maire soumet une proposition de subventions aux associations pour un montant total de 6790€.
Proposition approuvée par le Conseil Municipal.

- **Subvention exceptionnelle**

Madame le maire présente au conseil municipal la demande reçue du de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de l'Aveyron dans le cadre de l'organisation du 21^{ème} championnat de France de trekking des pompiers dont le trajet passera sur la commune de Condom d'Aubrac le 8 et 9 mai 2026. Elle propose de verser une subvention exceptionnelle de 800€.
Proposition approuvée par le Conseil Municipal.

8. Questions diverses

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 23h15.

Procès-verbal arrêté le

Madame le maire
Geneviève GASQ-BARES

La secrétaire de séance
Emilie ALAZARD